

Zone de revitalisation rurale : exclusion puis réintégration de certaines communes meusiennes

L'arrêté du 10 juillet 2013 constatant le nouveau classement des communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) et publié le 12 juillet au journal officiel a fait l'objet de la fronde de nombreux élus, du fait de l'exclusion de communes meusiennes intégrées jusque là dans cette zone.

Le statut de ZRR offre de nombreuses exonérations fiscales et sociales pour les entreprises de ces territoires et des majorations de dotations pour les communes elles-mêmes. Pour cela une commune doit notamment faire partie d'une intercommunalité et surtout avoir « une forte proportion d'emplois agricoles », c'est-à-dire « un taux de population active agricole supérieur au double de la moyenne nationale calculée sur la base des derniers résultats de recensement ». Il semblerait que c'est précisément ce critère qui ait exclu les communes meusiennes concernées.

Au plan national, depuis un décret du 26 juin, on savait que le nombre de communes concernées par cette ZRR allait passer de 11 031 à 12 399, mais peu d'élus s'attendaient à ce que plusieurs communes sortent de ce classement.

En Meuse notamment, les élus ont découvert que les communes situées « dans le verdunois » ne seraient donc plus placées dans cette zone, ce qui a provoqué la réaction de nos 4 parlementaires et de nombreux élus qui ont pour beaucoup écrit au premier ministre ou à la ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement.

Résultat, devant ce tollé général, le gouvernement a décidé de réintégrer l'ensemble des communes auparavant éligibles avant sa réforme. Un arrêté rectificatif doit donc être publié. Toutefois, il est nécessaire de rester vigilant car ce revirement n'est que provisoire, puisque tout ceci fera l'objet d'un nouvel examen lors de la discussion du second volet de la réforme de la décentralisation à l'automne.

Dispositifs de prêts aux collectivités locales

Vous trouverez le compte-rendu de la réunion que nous avons organisé, en partenariat avec la Préfecture de la Meuse le 2 juillet dernier, dans la partie réservée aux adhérents sur notre site. Ainsi vous pourrez prendre connaissance des différents dispositifs de financements accessibles ainsi que des coordonnées des interlocuteurs bancaires.